



7 décembre 2021
Communiqué de presse

ENFIN LA PRÉSUMPTION DE SALARIAT POUR LES TRAVAILLEURS DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES !

La Commission européenne doit publier cette semaine sa proposition de directive sur les droits des travailleurs des plateformes numériques. Elle devrait **inclure la présomption de salariat que nous réclamons depuis plus de deux ans**. Avec la députée insoumise Leïla Chaïbi comme animatrice, nous avons combattu sans relâche au sein du Parlement européen mais aussi aux côtés des travailleurs partout en Europe.

Si cette information se confirme, c'est une victoire enthousiasmante ! Le message envoyé par la Commission européenne serait clair et net : Uber, Deliveroo et autre Wolt **doivent cesser de se cacher derrière l'usage frauduleux du statut de travailleur indépendant et doivent assumer leurs obligations d'employeur**.

Cette conquête sociale et politique historique, **arrachée par les insoumis au Parlement européen**, est celle des travailleurs des plateformes mobilisés dans toute l'Europe. C'est également un camouflet pour Emmanuel Macron qui a pesé de toutes ses forces pour empêcher la présomption de salariat et servir les intérêts d'Uber.

4,1 millions de personnes en Europe, livreurs et chauffeurs VTC principalement, **seraient requalifiées en salariés** et auraient donc accès au salaire minimum, aux congés payés, aux arrêts de travail, à la retraite...

Délégation France insoumise au Parlement européen

Contact Délégation France insoumise
Cassandra Serier – +33 6 48 75 49 32